

YZ/NL/HJS

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	23.07.2024	D1373	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

DECISION
 par délégation du
 Conseil Communautaire

OBJET	DEMANDE DE FINANCEMENT POSTE CHEF(FE) DE PROJET - PVD – PETITES VILLES DE DEMAIN
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, reçue en sous-préfecture le 17 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 26,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	23 juillet 2024
Date de notification	23 JUL. 2024

En vertu des délibérations N°2021-265 autorisant l'adhésion au programme Petites villes de demain pour les 3 communes Athis-Val de Rouvre, Briouze et la Ferté Macé et N° 2023-856 autorisant la création, par Flers Agglo, d'un emploi non-permanent, financé de Chef(e) de Projet Petites villes de demain, et suite à un appel à candidatures, il a été décidé de recruter à ce poste Madame Fantine VAVASSEUR à compter du 04 décembre 2023 à temps plein pour 3 ans.

Ainsi, comme évoqué avant la création de ce poste, il est demandé un co-financement au taux maximum de 75 % d'aide auprès des co-financeurs du programme Petites villes de demain à savoir l'ANCT et la Banque des Territoires.

Pour rappel, le financement de l'ANCT et de la Banque des Territoires se fera à hauteur de 75 % maximum du coût total en cofinancement selon les modalités inscrites ci-dessous :

- ANCT 50 %
- Banque des Territoires 25 % avec un plafond annuel de 45 000 €

Le Président décide de :

- DEMANDER** le financement du poste de Chef(fe) de Projet Petites Villes de Demain aux co-financeurs (Banques des territoires et ANCT) de ce programme d'Etat à hauteur de 75 % pour les 3 années du contrat de travail ;
- SIGNER** tous les actes afférents à cette décision et au financement de poste.

Pour Le Président absent,
Le 1^{er} Vice-Président,



Michel DUMAINE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240723-D1373-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Affichage : 23/07/2024